



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

422nd meeting of the Council

- Budget -

Brussels, 23 November 1976

President:

Mr L.J. BRINKHORST

State-Secretary
for Foreign Affairs of the Netherlands

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Gaston GEENS

State Secretary for the Budget
and Scientific Research

Denmark:

Mr Jens CHRISTENSEN

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Joachim HIERLE

State Secretary
Ministry of Finance

France:

Mr Emile CAZIMAJOU

Minister Plenipotentiary,
acting Permanent Representative

Ireland:

Mr Michael BEGLEY

Parliamentary Secretary to the
Minister for Finance

Italy:

Mr Antonio Mario MAZZARRINO

Deputy State Secretary,
Ministry of the Treasury

Luxembourg:

Mr Jean DONDELINGER

Ambassador,
Permanent Representative

Netherlands:

Mr L.J. BRINKHORST

State Secretary for Foreign
Affairs

United Kingdom:

Mr Joel BARNETT

Chief Secretary to the Treasury

Commission:

Mr Claude CHEYSSON

Member

Mr Guido BRUNNER

Member

o

o

o

DRAFT GENERAL BUDGET FOR 1977

Before commencing its discussion on the draft general budget of the European Communities for the financial year 1977, together with the amendments and proposed modifications of the European Parliament, the Council had its usual meeting with a delegation from the European Parliament, led by Mr SPENALE, President, and comprising Mr Lange, Chairman of the Committee on Budgets, Mr Aigner, Mr Durand, Mr Maigaard, Vice-Chairmen of the Committee, Lord Bruce, rapporteur for the 1977 budget, Mr Shaw, rapporteur on the amendments to the Financial Regulation and Mr Cointat, Chairman of the Working Party on the tripartite discussions on certain budgetary questions.

This meeting enabled members of the Parliamentary delegation to explain the Parliament's views on a number of basic procedural and budgetary policy problems affecting the Community, and to give the reasons behind the amendments and proposed modifications which the European Parliament had made to the Council's draft budget.

It was apparent from the views expressed by the members of the Parliament delegation that there was concern to bring about greater clarity in the Community budget and to establish it fully as the instrument for dealing with all contingencies and medium for overall financial management, so as to reduce as far as possible the need for supplementary budgets.

Following statements by members of the European Parliament delegation, a far-reaching and constructive exchange of views was held on the questions raised in the statements, enabling the Council to take them into account in the discussions which followed.

o

o

o

At the end of these discussions the Council gave its views on the various amendments and proposed modifications put forward by the European Parliament for the draft general budget of the Communities for 1977.

The Council adopted one series of the amendments put forward by the European Parliament, as formulated - these therefore become final - and a second series, to which it added its own modifications - these therefore will have to be the subject of fresh discussions by the European Parliament. One particular amendment which was adopted finally was the 38 MUA commitment appropriation for the Social Fund.

It should also be noted that, in writing in a token entry line in the budget for 1977 for Community undertakings entered into with regard to various non-member countries, the Council has demonstrated its willingness to include these commitment appropriations in the budget so that they will come into effect as soon as the European unit of account (EUA) becomes applicable to the Community budget (scheduled for 1 January 1978).

Of the proposed modifications submitted by the European Parliament, the Council adopted, in particular, an increase of 14 MUA for food aid to be added to the 178 MUA entered by the Council in the draft budget during the first reading; since this item falls under compulsory expenditure, this increase is adopted permanently.

o

o

o

The European Parliament will now have to act on the modifications made by the Council to its amendments and then to adopt the general budget of the Communities for 1977 in accordance with Article 203 of the EEC Treaty.

Remis au télex à 14h45

PRIORITE P-1

Note BIO(76) 398 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X et
à M. Finn Christensen, DG VIII

Objet: Préparation du Budget 1977 -
Session du Conseil du 23 novembre

Le Conseil procédera demain à l'examen en deuxième lecture du projet de budget 1977.

Récapitulation des phases précédentes de la procédure (crédits de paiement)

- 1) Avant projet présenté par la Commission : 9.287 millions d'UC
(soit une augmentation de 9,6 % par rapport
aux crédits 1976 qui s'élèvent à
8.470 millions d'UC)
- 2) Projet adopté par le Conseil en 1ère lecture : 8.715 millions d'UC
(la progression par rapport à 1976 est
ramenée à 2,9 %)
- 3) Projet amendé et modifié par le Parlement
en première lecture (le 27.10.76) : 9.299 millions d'UC
soit une différence de + 583 millions d'UC
qui se décompose de la façon suivante:
 - a) propositions de modifications aux dépenses obligatoires : 346 MUC
 - Ces propositions pour être acceptées au Conseil doivent recueillir une majorité qualifiée. Si tel n'est pas le cas, elles sont définitivement rejetées et le Parlement ne pourra pas les rétablir lors du vote final du budget.
 - Pour l'essentiel, ces propositions concernent le rétablissement des crédits demandés par la Commission pour l'aide alimentaire (+ 92,6 MUC) et pour la provision en vue de la révision des prix agricoles (+ 200 MUC).
 - b) amendements concernant les dépenses non obligatoires : 226 MUC
 - Ces amendements ne peuvent être modifiés ou rejetés que par une majorité qualifiée du Conseil. S'ils sont rejetés, le Parlement pourra à nouveau les rétablir lors de sa session de décembre - dans la limite toutefois d'une marge de manœuvre déterminée (et sur laquelle, une fois de plus, il y a désaccord entre le Conseil et l'Assemblée).
 - Ces amendements visent notamment l'augmentation des crédits de paiement du Fonds régional, le rétablissement des crédits demandés par la Commission pour diverses actions dans le domaine de l'énergie

./.

(hydrocarbures, prospection d'uranium, stockage de charbon),
de l'industrie (recherche aéronautique, programme informatique),
l'inscription d'un crédit spécial de 30 MUC permettant de venir
en aide aux populations de la Communauté victimes de catastrophes.

Amitiés,



M. SANTARELLI

PRIORITE P 1

Remis au télex à 15 h 00

Note BIO (76) 398 (suite 1 et fin) aux Bureaux nationaux
c. c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X
et à M. Christensen DG VIII

SESSION DU CONSEIL BUDGET

La session du Conseil a été précédée comme d'habitude par une concertation avec une délégation du Parlement européen. Dans le cadre de cette concertation ont été évoqués non seulement les problèmes ayant trait aux crédits du budget 1977 mais également toute une série de problèmes concernant la clarification de la répartition des pouvoirs budgétaires entre Parlement et Conseil, l'amélioration de l'instrument budgétaire (caractère global du budget), le calendrier et la procédure budgétaire. A cet égard il a été convenu que la concertation se poursuivrait au début de l'année prochaine afin que tous ces problèmes puissent être résolus avant l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

Un élément intéressant mérite d'être noté en ce qui concerne l'amélioration de la procédure budgétaire : en effet le Président du Conseil a pris l'engagement de réunir dans toute la mesure du possible ses collègues du Conseil Budget lors de la session parlementaire de décembre au cours de laquelle l'Assemblée doit arrêter définitivement le budget. Sans qu'il s'agisse encore formellement de prévoir lors du dernier stade de la procédure budgétaire une réunion simultanée des deux autorités en la matière, c'est bien vers une telle solution que l'on semble s'orienter, à terme.

En ce qui concerne le budget 1977 un accord tacite s'est fait entre Conseil et délégation du Parlement quant à la façon d'appliquer la marge de manoeuvre de l'Assemblée aussi bien aux crédits de paiements qu'aux crédits d'engagements : toutefois aucun chiffre n'a été évoqué en séance. De part et d'autre la façon dont s'est déroulée cette réunion de concertation a été considérée comme extrêmement satisfaisante.

Délibérations du Conseil sur le projet de budget 1977

Bien que le Conseil n'ait pas accepté, et de loin, toutes les propositions d'amendements et de modifications du Parlement, certaines décisions extrêmement positives ont été enregistrées :

1. En ce qui concerne les questions de principe : le Conseil a accepté la budgétisation des engagements extérieurs de la Communauté.

2. Dans le domaine des dépenses obligatoires (où le Conseil a pris hier des décisions qui ne pourront pas être remises en cause par le Parlement) les Ministres ont certes refusé l'inscription des 200 MUC demandés par la Commission et l'Assemblée pour la provision destinée à la révision des prix agricoles. En revanche, et pour la première fois les Ministres ont accepté une augmentation des crédits d'aide alimentaire : sans aller jusqu'à rétablir en totalité les crédits demandés par la Commission, une augmentation de 14 millions d'UC a été adoptée, augmentation qui devrait permettre soit un accroissement de l'aide en céréales soit le maintien en 1977 du volume d'aide en poudre de lait réalisé en 1976 (150.000).
3. En ce qui concerne les dépenses non obligatoires les Ministres ont accepté totalement ou partiellement certains amendements du Parlement portant tantôt sur les crédits de paiement tantôt sur les crédits d'engagement.

S'agissant des crédits d'engagement 52 millions d'UC environ de crédits supplémentaires ont été acceptés. Le poste le plus important concerne le Fonds social (38 MUC) ce qui permet de rétablir totalement les crédits demandés par la Commission. Les autres augmentations concernent notamment les projets pilotes de lutte contre la pauvreté, les projets hydrocarbure, la prospection d'uranium, le deuxième programme informatique.

En ce qui concerne les crédits de paiement on retrouve des augmentations de crédits pour les hydrocarbures et l'uranium, en outre une augmentation des crédits a été acceptée pour l'aide financière aux organisations non gouvernementales dans le domaine de la coopération au développement et les crédits nécessaires ont été prévus pour l'ouverture de délégations de la Commission dans les pays du Maghreb.

Au total, si l'on se limite aux crédits de paiements, les augmentations consenties par le Conseil sont relativement modestes (environ 23 millions d'UC). L'augmentation est plus significative pour les crédits d'engagements (environ 52 millions d'UC)

Le dernier acte de la procédure budgétaire se jouera à Luxembourg : débat de l'Assemblée le 14 décembre, vote final du Budget le 16 décembre.

Amitiés,

B. OLIVI

